



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024-2025

Dans quels cas faut-il inscrire votre enfant?

- *Pour les enfants qui effectuent leur première rentrée en maternelle (nés en 2021)*
- *Pour les enfants qui changent d'école*

INSCRIPTION EN MAIRIE DÈS À PRÉSENT

COMMENT FAIRE?

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AUPRES DE LA MAIRIE

Préparer le dossier

- Remplir le dossier d'inscription (à télécharger sur pomarez.fr, ou à retirer à la Mairie)
- L'accompagner des justificatifs suivants
 - Copie du livret de famille
 - Justificatif de domicile
 - Attestation de coefficient familial (cantine)
- Remettre le dossier complet en mairie
 - En le déposant à l'accueil
 - Par mail à accueil@pomarez.fr
 - Par courrier

L'ADMISSION AUPRÈS DE L'ECOLE

Une fois l'inscription validée en mairie, la directrice prendra contact avec vous pour fixer un rendez-vous afin de finaliser l'inscription

- Se munir du carnet de santé de l'enfant

Les enfants nés à partir du 1er janvier 2018 doivent être à jour des 11 vaccinations exigibles pour l'admission à l'école (loi du 30.12.2017)

- Certificat de radiation (uniquement dans le cadre d'un changement d'école)